

(1)

(N^o 236.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JUIN 1895.

Projet de loi approuvant la déclaration signée, le 13/25 mai 1893, entre la Belgique et la Grèce pour la protection réciproque des marques de fabrique ou de commerce et des modèles et dessins industriels (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THÉODOR.

MESSIEURS,

Le projet de loi proposé par le Gouvernement n'a donné lieu à aucune observation. Votre Commission s'y est ralliée à l'unanimité et vous propose de l'adopter.

Le Rapporteur,

L. THÉODOR.

Le Président,

B^{on} GEORGES SNOY.

(1) Projet de loi, n^o 217.

(2) La Commission était composée de MM. SNOY, *président*, D'URSEL, THÉODOR, HEMELEERS, FLÉCHET, LE SERGEANT D'HEDECOURT, BIART.
